



## Qu'est se que je risque ?

Par **corantin**, le **31/01/2013** à **04:09**

Bonjours, tous dabort je ne c'est pas si je suis dans le bonne endroit pour vous parlé de mon problème alors je m'en excuse par avance.

Voila une nuit dans le mois de juillet il me semble avec un amie a moi on avais déssidé de passé la nuit dehors ( Pour passé une soiré entre pote ) Et sa faisait vraiment vraiment froid alors, nous étions " calé " dans une court de manternel ( nous y scouatons souvent ) mais mon amie a déssidé d'essayer d'ouvrir la porte et cette dernière étais ouverte. Vu qu'il faisais vraiment froid nous avons déssidé de rentré a l'intérieur et d'y passé la nuit. a l'intérieur il y avais une sorte de cuisine alors nous nous sommes servi et avons manger, j'ai également tagué au marqueur le nom de ma copine sur un fauteuil et nous avons fumer a l'intérieur de l'établissement. Voila vue que j'étais déjà connue des service de police ( juste pour un vole de dargdog la boisson énergisante dans un magasin ) Et bien la police m'on retrouver grave a mes empreintes. Voila je suis passé au commissariat une premiere fois pour faire mon audition j'ai expliqué se qu'il c'est passé etc.. voila uen fois que j'ai fini la policière ma dit qu'elle allait envoyer mon audition au magistrat et qu'il/elle allais déssidé de se que j'aurais comme sanction. Voila ma question est Qu'est ce que je peut encourir pour se délit ? Sachent que j'ai 16ans et que ma seul infraction était un volel dans un magasin. Si qu'elle qu'un peut m'aidé me dire environ se que je pourais encourir comme pene je vous en remerçierais beaucoup. En attente d'une réponce de votre part cordialement. ( Vraiment désolé de l'orthographe )

Par **trichat**, le **01/02/2013** à **15:22**

Bonjour,

Votre action est stupide, mais vu votre âge, rien d'étonnant.

A mon avis, le procureur ou son substitut a bien d'autres chats à fouetter. Alors, à part , s'il vous convoque, une grosse "engueulade", vous ne risquez pas grand'chose puisque vous êtes mineur.

Mais ce type de stupidité devrait vous faire réfléchir et comprendre que la vie en société impose quelques règles de respect des biens d'autrui.

A bon entendeur, salut.

Par **corantin**, le **04/02/2013** à **08:05**

Daccord, oui je sais bien mais sur le coup voila, merci bien pour votre réponce